

PALATINE FRANCE SMALL CAP

Fonds Commun de Placement

Conforme aux normes européennes

Rapport Annuel 2011/2012

PALATINE FRANCE SMALL CAP

FONDS COMMUN DE PLACEMENT GENERAL

CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

ACTIONS FRANCAISES

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

29/06/2012

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPCVM d'OPCVM** : Inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif et politique d'investissement** :

La classification AMF du Fonds est : Actions françaises.

Le Fonds, qui est conforme aux normes européennes, a pour objectif d'obtenir avec une volatilité moindre une rentabilité proche ou supérieure à celle du marché actions françaises des petites capitalisations. Le Fonds est à tout moment exposé de 75% à 100% de son actif au risque actions, sans contrainte de détention par secteur d'activité. Il est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et aux contrats DSK, et est investi à hauteur de 75% minimum en actions françaises de moyennes et petites capitalisations inférieures à 150 millions d'euros et en actions de sociétés négociées avant le 1er janvier 2005 sur le Nouveau Marché. Le Fonds pourra investir à hauteur respectivement de 10% maximum de son actif en actions non françaises, de 25% maximum en titres de créance et instruments du marché monétaire ayant une notation supérieure à BBB- lors de leur acquisition, et à moins de 10% en parts ou actions d'OPCVM.

L'indice CAC Small dividendes non réinvestis est l'indice de comparaison a posteriori du Fonds. La stratégie d'investissement, qui ne vise pas une réplique de l'indice, repose sur la sélection des titres centrée sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille. Ce Fonds est géré de façon active et privilégie les sociétés de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable. Il pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres.

Les revenus nets du Fonds sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts chaque semaine avant le jeudi 17h ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative hebdomadaire datée du vendredi.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► **Profil de risque** :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : le FCP peut, à tout moment, être totalement ou au minimum à 75%, exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions de moyenne et petite capitalisations : L'OPCVM investit sur des actions qui en raison de leur faible capitalisation boursière peuvent présenter un risque de marché et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : le FCP peut être exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés. L'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu. Ce risque de dégradation de la situation d'un émetteur peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

L'année comptable de l'OPCVM Palatine France Small Cap, à cheval sur deux années civiles (2011 et 2012), a été particulièrement agitée. A un « premier » semestre en forte baisse a succédé un « second » semestre quasi-stable.

A l'instar de l'ensemble des marchés financiers, le second semestre de l'année civile 2011 a été remarquablement chahuté sur fond d'atermoiements macro-économiques alors que la micro-économie continuait à se comporter de belle façon. La chute du segment avoisine les 30% sur la période, ce de fin juillet à fin novembre, avec une stagnation par la suite.

Alors que le premier trimestre de l'année civile 2012 voyait le marché tutoyer les 20% de hausse, les mêmes atermoiements macro-économiques de façon radicalement plus accentuée, doublés d'une dégradation concernant l'économie des sociétés, ont remis les curseurs à zéro depuis le début de cette année 2012.

Dans ce contexte, le FCP Palatine France Small Cap, fidèle à sa politique de sélection de valeurs sur un plan fondamental, quels que soient les segments du marché ou les secteurs mais pas la taille des capitalisations, contre-performe de - **32,46%** au 29 juin 2012 (base au 30/06/11) alors que l'indice de comparaison baisse de - **28,54%**, soit une sous-performance relative de 3,92 points pour notre OPCVM sur 1 an glissant. Sur le premier semestre de l'année civile 2012, le fonds contre-performe de 0,23% au 29/06/2012 (base au 30/12/2011) alors que l'indice baisse de 0,56%, soit une surperformance relative de 0,33 point pour notre OPCVM depuis le début d'année. Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

Au 29/06/2012, le FCP Palatine France Small Cap (montant de l'actif : 4 M d'euros) était investi à environ 90 % en actions françaises et 10 % en liquidités.

- III - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote :

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

La participation au vote s'exercera seulement pour les sociétés françaises, dans la mesure où les documents d'information de l'assemblée auront été obtenus, et ce :

- Systématiquement, pour les sociétés composant l'indice SBF 120 ; la société de gestion suivra alors les recommandations formulées par l'AFG ;
- Systématiquement, à partir d'un seuil de détention consolidée de 15 millions d'euros pour les autres sociétés françaises ;
- Ponctuellement ou sur évènement en dehors des cas ci-dessus, si le gérant souhaite exprimer un vote de soutien ou manifester son désaccord, ou en cas de difficultés importantes faisant courir un risque important aux actionnaires.

La société n'exclut aucune possibilité de choix de vote et la politique de vote est sauf exception la suivante :

- Résolutions qui ne paraissent pas contraires aux intérêts des actionnaires minoritaires :
Les pouvoirs sont confiés au Président de la société.
- Résolutions tendant à affaiblir le rôle de l'actionnaire minoritaire ou allant contre son intérêt :
Vote contre.
- Résultats inférieurs à ce que la société a fait espérer :
Abstention ou vote contre.

Commission de mouvements :

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification
- Confidentialité
- Qualité de l'exécution
- Organisation de réunions avec les émetteurs
- Qualité des analyses
- Qualité du back – office
- Qualité du conseil
- Traitement des litiges
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation et l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2011 est disponible sur le site www.palatine-am.com rubrique « conformité ».

- IV - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 29/06/2012 : - OPCVM = 5,09 % de l'actif net

- V - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Depuis le 2 avril 2012, le prospectus simplifié de votre FCP est remplacé par le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), nouveau document réglementaire très strictement normé sur 2 pages selon un format standard européen unique.

Le prospectus de PALATINE France SMALL CAP est désormais composé de la note détaillée et du règlement.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

PALATINE FRANCE SMALL CAP

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

Palatine Asset Management

42, rue d'Anjou

75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 juin 2012

PALATINE FRANCE SMALL CAP

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : Palatine Asset Management

42, rue d'Anjou
75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 juin 2012

Aux porteurs de parts,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 29 juin 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds Commun de Placement PALATINE FRANCE SMALL CAP établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux OPCVM.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 11 octobre 2012

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte Marque Gendrot



Gérard VINCENT-GENOD

BILAN ACTIF AU 29/06/2012 EN EUR

	29/06/2012	30/06/2011
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	3 818 919,56	6 946 091,23
Actions et valeurs assimilées	3 615 213,00	6 438 858,03
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 615 213,00	6 438 858,03
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	203 706,56	507 233,20
OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale	203 706,56	507 233,20
OPCVM réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT	0,00	0,00
Fonds d'investissement et FCC cotés	0,00	0,00
Fonds d'investissement et FCC non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	117 992,79	27 351,35
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	117 992,79	27 351,35
Comptes financiers	78 036,57	72 874,78
Liquidités	78 036,57	72 874,78
Total de l'actif	4 014 948,92	7 046 317,36

BILAN PASSIF AU 29/06/2012 EN EUR

	29/06/2012	30/06/2011
Capitaux propres		
Capital	3 950 466,71	7 011 562,69
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	52 555,37	12 161,29
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	4 003 022,08	7 023 723,98
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	11 926,84	22 593,38
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	11 926,84	22 593,38
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	4 014 948,92	7 046 317,36

HORS-BILAN AU 29/06/2012 EN EUR

	29/06/2012	30/06/2011
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/06/2012 EN EUR

	29/06/2012	30/06/2011
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	107 475,00	91 934,40
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	125,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	385,56
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	107 600,00	92 319,96
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3,13	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	3,13	0,00
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	107 596,87	92 319,96
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	55 767,09	79 922,54
Résultat net de l'exercice (1 - 2 + 3 - 4)	51 829,78	12 397,42
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	725,59	-236,13
Acomptes versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	52 555,37	12 161,29

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPCVM.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité
- prudence
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion, en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPCVM détenus :

Les parts ou actions d'OPCVM seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net hors OPCVM.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPCVM.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net hors OPCVM est de 1.25 % TTC.

Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et celle de l'indice de référence défini ci-après, sur l'exercice comptable qui débute le lendemain du dernier jour de bourse du mois de juin de chaque année et s'achève le dernier jour de bourse du mois de juin de l'année suivante. L'indice de référence est égal à l'indice CAC Small calculé quotidiennement, coupons non réinvestis et en cours de clôture, et publié par Euronext. La performance du FCP est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative. Cette dernière inclut la capitalisation des revenus encaissés par le FCP.

- Si la performance du FCP est positive et supérieure à celle de l'indice de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du FCP et celle de l'indice de référence.
 - Si la performance du FCP est négative ou inférieure à celle de l'indice de référence défini précédemment, la part variable des frais de gestion sera nulle.
 - Si en cours d'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice, est positive et supérieure à celle de l'indice de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à celle de l'indice de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice comptable que si, sur l'exercice, la performance du FCP est positive et supérieure à celle de l'indice de référence.
- Cette commission de surperformance sera directement imputée au compte de résultat du FCP.

Affectation du résultat

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, majorés du produit des sommes momentanément disponibles. Les frais de gestion et les charges sur opérations financières s'imputent sur ces produits. Les plus ou moins values latentes ou réalisées et les commissions de souscription et de rachat ne constituent pas des produits.

Les sommes distribuables sont égales au résultat net de l'exercice augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Conformément aux dispositions énoncées dans le prospectus complet, l'OPCVM capitalisera intégralement les sommes distribuables.

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/06/2012 EN EUR

	29/06/2012	30/06/2011
Actif net en début d'exercice	7 023 723,98	6 453 512,79
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	114 789,17	587 143,72
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-913 861,59	-1 125 074,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	295 095,67	608 780,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-950 425,18	-1 140 086,52
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-60 975,65	-121 462,83
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 557 154,10	1 748 513,38
Différence d'estimation exercice N	-1 050 195,67	506 958,43
Différence d'estimation exercice N-1	-506 958,43	1 241 554,95
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	51 829,78	12 397,42
Acomptes versés au cours de l'exercice	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	4 003 022,08	7 023 723,98

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 036,57	1,95
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	78 036,57	1,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	29/06/2012
Créances	
Ventes à règlement différé	97 807,79
Coupons et dividendes en espèces	20 185,00
Total des créances	117 992,79
Dettes	
Frais de gestion	11 926,84
Total des dettes	11 926,84

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	306,768	114 789,17
Parts rachetées durant l'exercice	-2 620,822	-913 861,59
Solde net des souscriptions/rachats	-2 314,054	-799 072,42

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/06/2012
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	55 767,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,14
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPCVM :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/06/2012
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	29/06/2012
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	29/06/2012
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPCVM			203 706,56
	FR0007474838	PALATINE TRESO 1ERE FCP	203 706,56
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DU RESULTAT

Tableau d'affectation du résultat de l'exercice

	29/06/2012	30/06/2011
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	52 555,37	12 161,29
Total	52 555,37	12 161,29
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	52 555,37	12 161,29
Total	52 555,37	12 161,29

**3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS
CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2011	29/06/2012
Actif net	6 892 930,28	5 628 154,27	6 453 512,79	7 023 723,98	4 003 022,08
Nombre de titres	16 391,263	16 537,08	15 981,034	14 823,06	12 509,006
Valeur liquidative unitaire	420,52	340,33	403,82	473,83	320,01
Capitalisation unitaire	5,52	2,03	0,32	0,82	4,20

3.12. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ALTAMIR AMBOISE	EUR	54 000	322 920,00	8,08
ALTRAN TECHNOLOGIES	EUR	30 000	103 860,00	2,59
APRIL GROUP	EUR	10 000	112 000,00	2,80
AUDIKA GROUPE	EUR	10 000	85 800,00	2,14
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	45 000	339 750,00	8,50
BONDUELLE SA	EUR	700	46 487,00	1,16
BULL REGPT	EUR	100 000	234 000,00	5,85
CEGID GROUP	EUR	12 000	179 880,00	4,49
CIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE VERITAS / EX-GEOPHYSIQUE	EUR	10 000	202 350,00	5,05
EOS IMAGING PROMESSES	EUR	15 000	57 300,00	1,43
FAIVELEY TRANSPORT	EUR	4 000	168 200,00	4,20
GUERBET	EUR	1 600	104 000,00	2,60
HAULOTTE GROUP	EUR	50 000	270 000,00	6,74
KORIAN	EUR	12 000	144 000,00	3,60
LAURENT-PERRIER GROUP	EUR	1 000	67 500,00	1,69
MAUNA KEA AO	EUR	13 076	120 953,00	3,02
MERSEN	EUR	7 000	138 145,00	3,45
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	7 000	143 850,00	3,59
SECHILLENNE SIDEC	EUR	7 000	77 840,00	1,94
TOUX	EUR	8 500	188 700,00	4,71
TRIGANO SA	EUR	10 000	92 780,00	2,32
TUNNEL PRADO CARENAGE	EUR	6 000	133 380,00	3,33
VILMORIN & CIE	EUR	600	50 178,00	1,25
VIVALIS PROMESSES	EUR	43 000	231 340,00	5,78
TOTAL FRANCE			3 615 213,00	90,31
TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.			3 615 213,00	90,31
TOTAL Actions et valeurs assimilées			3 615 213,00	90,31
Organismes de placement collectif				
OPCVM français à vocation générale				
FRANCE				
PALATINE TRESO 1ERE FCP	EUR	16	203 706,56	5,09
TOTAL FRANCE			203 706,56	5,09
TOTAL OPCVM français à vocation générale			203 706,56	5,09
TOTAL Organismes de placement collectif			203 706,56	5,09
Créances			117 992,79	2,95
Dettes			-11 926,84	-0,30

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Comptes financiers			78 036,57	1,95
Actif net			4 003 022,08	100,00

PALATINE France SMALL CAP	EUR	12 509,006	320,01	
---------------------------	-----	------------	--------	--